Qui fait quoi ?

Le plan de transition TEVA est une démarche initiée par l'école (la direction).

La direction d'école et son équipe (T.E.S, professionnels de l'école, etc.) réalisent avec le jeune et en collaboration avec la famille une collecte de données dans chacune des sphères de sa vie.

Ils planifient le ou les objectifs choisis par l'élève ainsi que les moyens à mettre en place en collaboration avec les partenaires concernés*. La direction voit à la réalisation et à la révision de la démarche.

*Les partenaires des autres réseaux (CISSSO, emploi Québec)
*Les autres partenaires qui auront un rôle à jouer dans la planification de la transition (ressources communautaires, de l'éducation des adultes, établissement collégial, etc.)

Quels sont les avantages de la mise en place d'une TEVA

- permet aux différents partenaires d'agir en concertation pour faciliter un passage harmonieux de la vie scolaire à la vie adulte.
- évite qu'au moment de la sortie de l'école, certains apprentissages n'aient pas été réalisés pour la réalisation du projet de vie.
- assure une continuité de services entre le milieu scolaire et les autres réseaux.

Quelles en sont les difficultés ?

Quelles en sont les difficultés ?

- L'élaboration du plan de transition exige du temps.
- La coordination des rencontres impliquant plusieurs partenaires peut représenter un défi.
- Le plan de transition peut soulever plusieurs émotions liées aux discussions concernant l'avenir du jeune.

Quelles sont les différences entre le plan d'intervention et le plan de transition ?

Plan d'intervention (PI)	Plan de transition (TEVA)
• Vision à court terme (le temps du parcours scolaire	• Vision continue et à long terme (on pense à la sortie du parcours scolaire).
• Axé sur les besoins du jeune dans le milieu scolaire.	• Axé sur les besoins du jeune dans différents sphères en lien avec son projet de vie.
• Implication des partenaires selon les besoins.	• Implication essentielle des partenaires.

Démarche Transition Ecole Vie Active

*Le passage vers la vie adulte, un **projet de vie** à planifier !*

Centre de services scolaire au Coeur-des-Vallées
Québec

Sylvie Lacharité
Conseillère pédagogique TEVA/PFAE/COSP
819-986-8511 poste 104446
sylvie.lacharite@csscv.gouv.qc.ca

Qu'est-ce que la démarche TEVA ?

La transition de l'école vers la vie active est une démarche ***planifiée, coordonnée et concertée*** d'activités qui vise l'accompagnement du jeune dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie (Guide TEVA, p. 6).

C'est un filet de sécurité pour le jeune et ses proches.

La démarche TEVA a comme point de départ *les souhaits du jeune* pour sa vie adulte, il est le cœur de la démarche, la raison de la démarche.

Qui peut bénéficier de cette démarche de transition ?

Un jeune âgé entre 15 et 21 ans :

- qui a une déficience entraînant une incapacité significative et persistante,
- qui a des difficultés d'adaptation, d'apprentissage,
- qui a un trouble (spectre de l'autisme, anxiété sévère, comportement sévère,
- qui risque de rencontrer des obstacles dans la vie de tous les jours,
- qui a besoin de soutien dans le développement de son autonomie.

Quel est l'objectif de la démarche ?

L'objectif de la démarche TEVA est de faciliter le passage de l'élève de l'école secondaire à la vie adulte et assurer une continuité entre les deux étapes de sa vie.

C'est aussi pour s'assurer que le jeune, ainsi que sa famille auront des services de qualité accessibles, complémentaires et en continuité, qui répondront à ses besoins et à ses aspirations en fonction de son projet de vie.

À quel moment doit-on débuter

Plus tôt que trop tard

- On parle d'un minimum de 3 ans avant la fin prévue du parcours scolaire.
- L'âge minimum idéal est de 15 ans. Si un élève a un parcours difficile et risque de quitter à ses 16 ans, il est possible de débuter vers ses 13 -14 ans.

Comment réfléchir au projet de vie de l'élève ?

L'élève, ses parents, les intervenants scolaires et les partenaires sont invités à réfléchir sur *les souhaits du jeune* et de sa famille concernant les 8 sphères suivantes :

- Intégration socioprofessionnelle/emploi
- Participation à la communauté
- Autonomie personnelle
- Éducation/formation
- Réseau social
- Résidence
- Transport
- Loisirs